C★E★R★M★T★R★I
FONDS
LEVY-PRUDHOMMEAUX

Numéro : 0.50

Vendredi 17 Décembre 1937

Numéro 78

La commune

Organe Central du Parti Communiste Internationaliste
BOLCHEVIK-LÉNINISTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA
IVe Internationale

DÉFENDONS LES 40 HEURES

La Commission de'Enquêtn'est pas qualifiée pour parler au nom des ouvriers, même si Jouhaux en accepte les conclusions.

PAS D'HEURES SUPPLEMENTAIRES
pour engraisser ceux qui complotent
contre la classe ouvrière
et demain la feront massacrer
pour la " Défense Nationale "

Notre Politique

En même temps que Delbos achève son tour d'Europe à la recherche des alliances, la menace de guerre a pris, en Extrême-Orient, un aspect très accusé, à la suite du bombardement d'un navire américain par les Japonais.

L'année 1937 se termine encore plus sombre qu'elle n'avait débuté pour les masses travailleuses et pour celles-ci, la crise continue de sévir avec violence.

⁂

Pour tenter de dissimuler les faits, le gouvernement a mis en chantier une loi sur la presse. Défense de faire savoir à l'étranger ce qui ne conviendra pas au gouvernement. Mais aussi, par tous les moyens, défense de dire aux prolétaires le sort qui les attend. La bureaucratie des partis du Front Populaire joint ses efforts à ceux du gouvernement pour imposer le silence dans les rangs ouvriers.

Ah ! pour montrer l'énergie du gouvernement, la vigilance de sa police, on arrête quelques « cagoulards » et on découvre quelques dépôts d'armements fascistes. Les prises sont quelquefois belles, tel ce dépôt où se trouvaient sept tonnes de matériel. Mais nous ne saurions être dupes quand le voleur crie : « Au Voleur ! ». Le complot des Cagoulards est démasqué. Mais l'autre face du complot subsiste.

Le même patronat qui stipendiait les cagoulards, suscitait des attentats comme celui de l'Etoile, à la suite duquel il rompit les relations avec les syndicats ouvriers, veut obliger la classe ouvrière, par son Etat, à subir une exploitation renforcée.

La « discussion » du budget s'opère à une allure accélérée, juste le temps pour chacun de faire les interventions électorales indispensables. Il s'y glisse cependant quelques aveux.

Après les fonds secrets, la guerre et l'air, c'est-à-dire les fonds nécessaires pour les policiers, les gendarmes, les officiers, les mouchards et les provocateurs, votés à l'unanimité, depuis Kerillis jusqu'à Thorez, il y a eu le vote aussi unanime du budget des colonies, après « justification» par le socialiste Moutet du sang qu'il a fait couler en Indochine en des termes qu'il faut citer intégralement.

Il y a eu une répression, c'est entendu, mais je ne peux laisser discuter la souveraineté de la France dans ses colonies, et le Front populaire ne m'a pas mis à la place où je suis pour y laisser porter atteinte...

Le Front populaire n'était pas fait pour donner la liberté aux exploités des colonies. Les Marocains en savent quelque chose.

Budget du travail? Une apologie de l'arbitrage obligatoire par le socialiste Février:

Nul plus que nous ne souffre des lenteurs de l'arbitrage, mais où en serions-nous s'il n'existait pas?

⁂

Pour les travailleurs, rien, rien... si ce n'est les 40 heures menacées directement dans les conclusions de la commission d'enquête sur la production... rien si ce n'est une nouvelle hausse du coût de la vie, par l'augmentation des transports, contre laquelle les partis qui disposent encore du pouvoir et de l'influence sur la majorité de la classe ouvrière ne songent à lutter qu'avec des pétitions... rien si ce n'est une nouvelle dévaluation pour janvier... rien pour les chômeurs si ce n'est une diminution du charbon alloué.

⁂

Les travailleurs doivent prendre leur sort dans leurs propres mains. S'ils ne veulent pas subir le fascisme et la guerre, ils doivent lutter pour la victoire du socialisme.

Le Parti Communiste Internationaliste depuis des mois en marquant, à chaque pas, les trahisons, a montré comment faire pour se libérer :

Constituer des Conseils d'entreprise, organismes élus par tous les travailleurs, destinés à imposer le contrôle des exploités sur l'économie et sur toute la société capitaliste, préparant ainsi la gestion de la société par les travailleurs. Constituer des Conseils d'entreprises (Soviets). Armement du prolétariat. Milices ouvrières. Il faut être prêt à écraser les bandes fascistes ;elles sont supérieurement armés; mais devant un prolétariat armé, organisé pour le combat, ce matériel de guerre si perfectionné soit-il sera peu efficace.

⁂

Pour aider à la réalisation de ce programme, pour permettre aux ouvriers de se dégager de l'emprise des appareils de trahison, le Parti Communiste Internationaliste a été l'initiateur d'un mouvement pour un congrès des entreprises. En soutenant de toutes ces forces le travail mené dans cette voie, le P. C. I. œuvre aussi à regrouper dans la lutte l'avant-garde révolutionnaire pour bâtir un parti révolutionnaire nouveau : la IVe Internationale, arme indispensable de coordination des luttes internationales du prolétariat, pour en assurer le triomphe.

Abonne-toi

Fais des Abonnés

Jusqu'au 1er Janvier,
l'abonnement reste à l'ancien tarif.

BRAVO LES EMPLOYÉS !

ECHEC AU PATRONAT !

C'est l'occupation des Entreprises qui arrache rapidement le premier arbitrage favorable !

COUP sur coup, les métallos, le Bâtiment ,les fonctionnaires avaient reculé devant l'offensive du patronat et du gouvernement. Les désillusions et le mécontentement grandissaient parmi les travailleurs. Allait-on perdre toutes les conquêtes de juin 1936 ?

Déjà, ceux qui sont toujours enclins à se rebuter devant le combat, n'avaient que paroles désenchantées sur les travailleurs. Et voici qu'une corporation, qui n'avait pas la réputation d'être particulièrement combative ni révolutionnaire, vient de mettre en échec le patronat et de montrer que la classe ouvrière était loin d'être vaincue, loin d'être abattue, qu'elle n'attendait qu'un signal pour reprendre le combat.

Les employés des grands magasins, mardi dernier, ont occupé leurs entreprises.

Pourquoi ? Depuis des semaines, patrons et ouvriers discutaient du renouvellement de la convention collective. Les patrons voulaient reprendre une disposition d'échelle mobile et le conseil de discipline, accordé en juin 1936, quand les métallos menaçaient de descendre dans Paris soutenir les employés dont le mouvement se prolongeait.

Les patrons des grands magasins éternisaient le débat, ils voulaient le prolonger au delà des fêtes, arriver à une période où l'activité de leurs entreprises serait moindre, après avoir effectué les grosses recettes de fin d'année.

Il a suffi que les grands magasins soient occupés pour qu'*en quelques heures,* un arbitrage soit rendu défavorable au patronat. Jamais arbitrage ne fut plus rapide.

Quelle leçon pour les autres corporations qui avaient été roulées ! Jusqu'à ce jour,, les dirigeants du Front Populaire voulaient convaincre les travailleurs qu'on pouvait, en négociant, éviter de combattre. Les employés ont vérifié la vraie tactique : « Combattre et négocier »,suivant les termes de Napoléon.

⁂

Une explication s'impose. Vous voyez, diront certains, les directions syndicales ne sont pas ce que vous dites. Elles peuvent aussi engager et mener des luttes. C'est bien le syndicat des employés qui a donné l'ordre... pas de grève, mais d'attendre dans les magasins la réponse des patrons. Oui, ce sont les dirigeants du Syndicat des Employés qui ont donné l'ordre de grève. Mais aucun mérite ne leur revient. Pourquoi n'ont-ils rien dit quand les autres corporations cédaient ? Pourquoi n'ont-ils pas proposé dans la C.G.T. de mener la lutte ? Pourquoi ne se sont-ils réveillés qu'au tout dernier moment et ont-ils attendu jusqu'au 15 décembre ? N'est-ce pas parce qu'ils avaient compris que l'échec dans la convention collective eut entraîné une perte formidable des effectifs syndicaux, ce qui, en fin de compte, aurait abouti à réduire le nombre de leurs postes et les avantages annexes. Il y a de leur part, dans l'ordre de grève, plus une question de place personnelle que de défense des intérêts des travailleurs.

⁂

Ils ont d'ailleurs d'autant moins de mérite que leur geste vérifie clairement que les bureaucraties syndicales et politiques freinent et torpillent les luttes. Il n'a fallu qu'un appel pour que pendant quelques heures les grands magasins de Paris soient aux mains des ouvriers. Avec une politique de combat, jusqu'où n'irait pas la classe ouvrière ?

Les bureaucrates ne donneront pas le signal du combat. Mais l'exemple des employés des grands magasins a été contagieux.

Grève à Colombes, chez Goodrich.
Grève dans la chaussure, grève chez Pillot.
Grève dans les biscuiteries.
Et, presque partout, *grève avec occupation des entreprises.*

Les ouvriers recourent aux moyens qu'ils savent efficaces ; ils ne s'embarrassent pas des dispositions du code bourgeois, des craintes des directions syndicales de porter atteinte à la propriété capitaliste. Ils savent que c'est aux producteurs que doivent être les moyens de production, ils savent que le seul geste de les prendre en mains fait faire des concessions au capital.

⁂

Echec au patronat par les employés des grands magasins !

Il faut maintenant riposter à l'offensive du capital par une contre-offensive du prolétariat.

Il faut préparer la grève générale. Il faut imposer le contrôle des travailleurs sur la production.

Comment organiser la lutte, comment rassembler les forces, comment coordonner leur action ?

En constituant, suivant la démocratie ouvrière, un CONGRES DES ENTREPRISES, où les exploités enverront leurs délégués, où ils décideront eux-mêmes leur programme, leurs objectifs, leurs méthodes d'action.

Le « Comité d'initiative pour la préparation d'un Congrès des entreprises », créé à la suite du meeting du 19 novembre, à la Mutualité, poursuit un travail dans ce sens. Par industrie, par localité, il fera campagne. La volonté de la classe ouvrière n'a pas été brisée par les trahisons, par les capitulations. L'élan, momentanément brisé, renaîtra plus fortement et plus violemment que jamais. Nous devons nous y préparer.

Après l'échec au patronat par les employés, il faut préparer la déroute du patronat par toute la classe ouvrière entraînée dans le combat.

Aprés le plébiscite stalinien

STALINE est élu, avec un chiffre de voix formidable. Les cris d'allégresse de « l'Humanité » et des stipendiés de Staline n'impressionneront guère. On sait qu'Hitler avalise aussi des plébiscites de ce genre, que Napoléon, que Badinguet lui-même, opéraient de cette façon. Il faut à Cachin de bien pesants articles pour expliquer la supériorité des élections en U.R.S.S. sur les élections dans les pays de démocratie capitaliste. Nous n'avons guère de sympathie pour celle-ci ,nous avons à chaque occasion, marqué par quelle pression, avec quels mensonges, celle-ci assurait la domination du capital, comment, selon le mot de Marx, cité par Lénine, les élections permettaient aux travailleurs de choisir dans la classe dirigeante ceux qui pendant quatre ans allaient les représenter ou les piétiner.

Entre autres différences, que Cachin n'expliqua point, se trouve celle-ci : Ici, dans plus d'une circonscription, non seulement il y a des concurrents, mais ceux-ci s'évertuent à faire voter les morts. En U.R.S.S. stalinienne, iln' y avait qu'un candidat et pour les opposants il n'y a que la mort.

⁂

Le dernier discours de Staline est particulièrement net. D'une pauvreté d'expression au delà de tout ce qui s'était vu, il était adressé aux électeurs, mais était un avertissement aux élus. Staline rappela qu'en U.R.S.S. si le député quitte son parti, les masses peuvent le révoquer et le chatier. Donc, celui qui quittera le parti de Staline ou bien celui dont Staline aura besoin de se débarrasser sera déclaré traître et châtié. Jegor fera assurer la fidélité à Staline.

⁂

Mais les votes plébiscitaires n'ont jamais comblé les fissures, empêché les craquements, arrêté la débâcle.

« L'Humanité », toujours prête à dénoncer « les traîtres » n'a rien dit sur les deux cas de rupture avec le stalinisme, que nous avons signalés la semaine dernière.

Barmine, qui, en 1923, avait le poste de général de brigade dans l'Armée rouge, fut consul général en Persé, chef de service de la délégation commerciale à Paris et à Rome, puis représentant des Soviets à Bruxelles, qui était, ces dernières semaines, attaché d'ambassade et accrédité comme ambassadeur à Athènes, dénonce les crimes de Staline contre la classe ouvrière.

Krivitzki, un des dirigeants de l'Armée rouge, directeur de l'Institut de l'Investia de guerre, dénonce aussi publiquement l'activité contre-révolutionnaire de Staline.

Toute la presse française reste silencieuse ; on demande quel est le Raffalovitch soviétique qui arrose avec tant de soins pour obtenir un si beau résultat.

Mais toutes les méthodes de corruption de la presse seront aussi vaines que toutes les méthodes de répression du Guépéou pour enrayer la marche de la révolution prolétarienne.

Staline achève son ascension. De quel titre affublera-t-il sa couronne ? Père du peuple ? Député du peuple?... Mais son régime craque, la bureaucratie se disloque. Pour entraîner son écroulement, il faut que la classe ouvrière soviétique entre en mouvement. Rien ne sera plus efficace dans ce sens qu'une poussée révolutionnaire des travailleurs de France. La chute de Staline et du stalinisme ne dépend pas de forces lointaines, c'est par notre action de chaque jour que nous y contribuons.

LE MAROC
sous le " souffle républicain "

ON ne saurait trop insister sur les atrocités commises par l'impérialisme français dans les colonies, et plus particulièrement au Maroc, dans la dernière période. Atrocités dont la responsabilité retombe sur toutes les formations du Front populaire qui soutiennent le proconsulat de Sarraut. Les pleurnicheries du « Populaire » ne sont que larmes de crocodile ; on sait attribuer aux ministres socialistes le mérite de mesures insignifiantes qu'un ministre bourgeois pourrait aussi bien prendre ; ils ne peuvent donc échapper à leurs responsabilités dans les assassinats, les pillages, les vols.

« Nous exécutons les ordres du Front populaire », disaient, comme nous l'avons publié d'après un journal bourgeois, les policiers et les gendarmes brutalisant la population de Fez. Voici, d'après un correspondant, ce qu'étaient les ordres du Front populaire :

. . . . . .

Le numéro du journal de Rabat « L'Atlas » du 14 octobre (suspendu puis définitivement interdit) a rapporté les crimes commis : des milliers d'hectares arrachés de force à leurs légitimes propriétaires et distribués aux grandes sociétés immobilières et aux gros colons, la plupart d'origine étrangère ; pour étouffer dans l'œuf toute tentative de protestation, les chefs des tribus expropriées jetés en prison ; des centaines de familles livrées aux exactions et aux pires sévices de la force armée, **à qui le sac et le pillage furent permis à cette occasion ;** des tribus entières qui vivaient depuis des siècles sur ces terres, dispersées à travers le pays qu'elles parcourent aujourd'hui sans but.

« L'Atlas » rapporte la propagande infâme des missions chrétiennes auprès de populations essentiellement musulmanes ; soutenues par l'administration, ces missions les forcent à abjurer la religion des ancêtres pour embrasser le christianisme. « Jamais nos aïeux d'Espagne n'eurent à subir sous le régime de l'Inquisition les persécutions que nous endurons aujourd'hui. Le fascisme italien a été plus généreux pour les Ethiopiens que la France démocratique envers nous. »

Les moyens de torture employés au moyen âge sont encore en usage au Maroc : la question ou torture pour faire avouer consiste à Fez à battre de verges le dos du prévnu jusqu'à son épuisement complet et à la formation de plaies sanguinolentes, ou bien à appliquer des doses progressives de poivre sur les muqueuses de la bouche, du nez, des yeux, pour propoquer leur irritation douloureuse.

—o—

Au Maroc, tel pacha, caïd, contrôleur civil, commissaire de la Sûreté, peut impunément, par des moyens devenus classiques, s'emparer des biens d'autrui, user de faux pour extorquer des sommes souvent considérables à des victimes qu'on accuse injustement dans ce but.

On cite le cas d'un caïd qui administrait une tribu sur les confins de deux zones espagnole et française : ce potentat s'étant mis en devoir, avec l'aide de son fils et de son entourage, de piller la population confiée à son administration, celle-ci ne trouva d'autre remède à la situation que de passer la frontière et de se réfugier chez Franco.

Les chefs responsables, mis au courant, se contentèrent de jeter le voile sur cet épisode frappant.

D'autres douars se voient souven tobligés de mettre la frontière entre eux et ces représentant de l'autorité chérifienne : tel le douar Brabra (bureau de Taounat), de nombreuses familles « Fachtala », « Çanhadja », « Beni Ouriaguels » (bureaux de Cheragas et Sless), « Gueznaïa », « Marnissa », « Ghiata », des confins des deux zones. Inutile de dire que tout ce monde qui fuyait la persécution et les sévices fut bien accueilli de l'autre côté de la frontière : on y recruta de nombreux « volontaires » pour l'armée de Franco.

La police marocaine a découvert des procédés nouveaux pour répandre la terreur : parmi les pastèques pourries des villes une fois la victime arrêtée et copieusement flagellée, les agents simulent, par un raffinement de cruauté, des recherches en vue de retrouver le prévenu qu'ils détiennent, pour échapper à leurs responsabilités dans le cas où elle viendrait à mourir à la suite des sévices subis.

Les perquisitions accompagnées de violations de domicile de la part des auxiliaires de la Sûreté se poursuivent à un rythme accéléré. D'autres auxiliaires, bénévoles, donnent à ces opérations de police un caractère odieux et inique : ils n'hésitent pas à déposer, tout en simulant des perquisitions dans le domicile de leurs ennemis personnels, soit des liqueurs alcoolisées défendues comme on sait aux Marocains, soit des journaux ou des publications interdites, soit encore des armes, pour donner prétexte à des sanctions.

Dans d'autres cas, les agents tirent à blanc devant les maisons particulières pour effrayer les femmes et les enfants. On comprend l'atmosphère d'angoisse et de terreur qu'on respire à Fez et dans les autres centres du Maroc.

Ces derniers jours, les autorités ont procédé à la fermeture de tous les établissements libres d'enseignement et de toutes les écoles coraniques ; on a assisté à un spectacle affligeant et outrageant pour les sentiments religieux de la population musulmane de Fez : les maîtres des écoles coraniques arrêtés, les livres saints jetés à terre et piétinés pa rune police déchaînée, des milliers d'enfants jetés à la rue.

A la suite de ces événements, une nouvelle fermeture des souks s'est produite. Les marchands furent arrêtés et condamnés à des amendes de 150 à 300 fr., les boutiques rouvertes par la force armée et leurs propriétaires menacés de la même amende quotidienne dans le cas d'une nouvelle grève.

. . . . . .

L'Afrique du Nord cherche à se libérer d'un joug aussi cruel. Nous l'appuierons dans sa lutte. C'est une partie intégrante de notre lutte révolutionnaire.

D'une semaine à l'autre

UN NOUVEL EQUILIBRE MONDIAL S'ELABORE

L'ITALIE a quitté la S.D.N., non sans avoir, à la manière mussolinienne, claqué les portes. Hitler approuve ce geste ; Londres et Paris diminuent l'incident : « rien de changé », déclare-t-on.

En fait, il n'y a évidemment rien de changé par ce départ ; c'est que tout l'édifice branlant dressé par les brigands impérialistes à Versailles en 1919 est par terre. **La fameuse « sécurité collective » par la S.D.N. est morte et bien morte ;** comme nous l'avions déjà écrit, **un nouveau partage du monde,** dont les affaires d'Espagne et de Chine ne sont qu'un prélude, **est commencé.**

Il est vraisemblable que les événements vont maintenant s'accélérer. Dans la lutte engagée, les impérialismes riches (Angleterre, France) et les impérialismes pauvres (Italie, Allemagne, Japon), où il ne s'agit pas du tout d'idéologie, mais de colonies, de pétroles, de routes maritimes, etc., les impérialismes riches, comme tout bandit repu, ont longtemps fait preuve d'une confiance exagérée ; le ventre plein donne de l'optimisme.

Après l'affaire d'Ethiopie, l'Angleterre a cependant compris le péril et a décidé un réarmement massif. Mais un retard de plusieurs années (surtout dans un pays où n'existe pas la conscription obligatoire) ne se rattrape pas vite, malgré les ressources financières possibles. **Toute la politique anglaise vise donc à gagner du temps COUTE QUE COUTE.** Il est certain que, pour cela, Chamberlain et Lord Halifax ont proposé de sérieuses concessions à l'Italie et à l'Allemagne, allant même jusqu'à la « restitution » de certaines colonies. Il est certain que l'impérialisme anglais a laissé entendre qu'il était prêt à faire des concessions sur le plan économique ; certains clans capitalistes ont même été jusqu'à préconiser de laisser à Hitler toute liberté d'agir à l'Est (Tchécoslovaquie, U.R.S.S.).

Tout cela s'est accompagné de manœuvres pour dissocier Rome de Berlin et de pression sur le capitalisme français décadent, menacé à ses frontières, pour qu'il temporise, sans oublier toutes sortes d'interventions financières en vue d'amener l'adversaire à composer (aide financière à Franco, propositions conditionnelles de crédit à l'Italie, etc.).

—o—

Les impérialismes pauvres ne se laissent cependant pas manœuvrer, ils ont dans ces derniers mois marché de l'avant, ils entendent continuer ; enfin, les difficultés grandissantes de leur économie ne se prêtent guère à de long délais. **Contre les manœuvres de Delbos en Europe Centrale, ils préparent déjà diverses ripostes dont la démonstration de Mussolini n'est que le premier geste.**

En Chine, le Japon menace de bombarder le chemin de fer français du Yunnan. Il coule impunément canonnières anglaises et américaines. Ainsi, de défis en défis, tous roulent sur la pente qui conduit à la guerre mondiale. Certains s'y engagent plus ou moins délibérément, d'autres essaient de se retenir avec les ongles ; mais, plus forts que les volontés, plus forts que les combinaisons, **les intérêts essentiels qui s'opposent mènent au nouveau massacre.**

On conçoit quelle force explosive eût eue, dans ces conditions, une Internationale révolutionnaire, groupant les prolétaires contre la guerre, pour le renversement du régime. La trahison de la IIe et de la IIIe Internationales, la faiblesse de la IVe, privent le prolétariat de toute réaction puissante, coordonnée, féconde, et le conduit à l' « union sacrée ». En Espagne même, les masses en lutte contre Franco courbent aujourd'hui le front sous le joug stalino-bourgeois et prennent place dans le giron des impérialismes « démocratiques », **oubliant leurs intérêts propres de classe** que peut seule servir la révolution.

L'U.R.S.S., sous la botte des nouveaux maîtres, les bureaucrates, joue à fond en Europe le jeu du capitalisme français, tandis qu'en Orient, Staline, une fois de plus, prêche en Chine l'union sacrée, la confiance en Tchang Kaï Chek, et fait risette à Londres et New-York.

Tout se tient ainsi inexorablement : la faillite de la IIIe Internationale, la politique nationaliste de la bureaucratie russe, et la préparation d'une guerre mondiale (ayant englouti en 1936 357 milliards de francs), **que la révolution victorieuse pourrait seule empêcher.**

A signaler cette semaine de violents incidents et manifestations à l'arrivée de Delbos à Belgrade. C'est une ville en état de siège que Delbos traversa ; cela rappelle un peu les conditions d'arrivée de Poincaré à Pétrograd, à la veille de la guerre, en 1914, pendant que des émeutes éclataient dans les faubourgs. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas l'attachement à l'impérialisme français que signifiaient les cris des manifestants, « Vive la France! Vive la démocratie! »; c'est la volonté d'émancipation des masses yougoslaves, qui sauront quelque jour trouver leur voie contre la dictature nationale et le capitalisme français qui l'a commanditée jusqu'ici et la soutient encore.

EN U.R.S.S.

En U.R.S.S., le résultat des élections est triomphal pour Staline. Comment en aurait-il pu être autrement ? Ces élections pour un candidat unique sans concurrent possible, sous la dictature d'une bureaucratie ayant éliminé par dizaines de milliers ses adversaires politiques, ne pouvaient être, à la manière hitlérienne, que triomphales.

Staline se prépare sans doute à accéder à un poste suprême: Président de la République? Père du Peuple? Attendons-nous à quelque nouvelle ascension de ce renégat sanglant. Le résultat de ces élections, cette **mobilisation « préparée » précède peut-être également quelque grave décision internationale.**

Les élections de Villejuif...

GUYOT est élu. L'ancien condamné du Cherche-Midi pour propagande anti-militariste a décroché un siège après avoir écrit sur « la fierté d'être soldat ». Mais « l'Humanité » s'est montrée assez réservée du succès. C'est qu'il y avait de quoi. 2.000 abstentions supplémentaires par rapport au scrutin où P.V.C. fut élu. 3.000 voix de moins que celui-ci ne récolta. Enfin, une montée des voix socialistes, après une campagne du candidat Mallarté nettement dirigée contre le candidat stalinien.

L'élection de Villejuif a marqué un recul indéniable de l'influence du stalinisme.

Certes, pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, un résultat de cet ordre ne signifie pas le recul général, le déclin du stalinisme. Celui-ci a un sens de conservation très poussé. La bureaucratie staliniste sait apprécier sa situation plus sérieusement qu'elle ne le fait dans les colonnes de « l'Humanité », et il n'est pas exclu qu'elle se livre à diverses manœuvres pour enrayer ses reculs (dont l'élection de Villejuif a permis de mesurer) et pour rattraper le terrain perdu.

—o—

La situation a été également appréciée par l'appareil socialiste qui attaque furieusement le Parti communiste. Le parti socialiste ne rate pas une occasion de lui porter un coup. Dans les colonnes du « Populaire », on pourrait trouver un peu partout des pointes, des allusions, sans parler de la fameuse « tribune libre », si chère à Marceau Pivert.

Pour les ouvriers révolutionnaires, il ne peut s'agir de choisir entre ceux qui se disputent de façon aussi sordide. Toute la valeur « doctrinale » du différend s'est manifestée à propos du banquet où le ministre socialiste Lagrange a banqueté avec Laval et le cardinal Verdier, banquet auquel assista le député stalinien Vazeilles, qui alla tendre la main au cardinal.

—o—

Les ouvriers ne perdront pas leur temps à savoir si, à ce banquet, l'un a prononcé un discours ou si l'autre a pris une cuite. Ils savent, sans plus d'explications, que les une et les autres festoyaient avec les ennemis de classe ; ils savent que cela se passait au moment où la misère grandit, où la guerre menace, où il faut lutter pour défendre son niveau de vie, sa vie elle-même.

Et c'est pourquoi, il importe de rassembler le plus rapidement ceux qui veulent combattre, il importe que ceux qui comprennent la nécessité d'un parti révolutionnaire, de la IVe Internationale, rejoignent nos rangs.

LISEZ :

LA VÉRITÉ

Revue trimestrielle théorique publiée par le P.C.I.

Le numéro, 120 pages : 6 francs

D'une semaine à l'autre

(*Suite de la page* 1)

Jouhaux n'a-t-il reçu aucune confidence ?

En attendant, Litvinoff, dans un grand discours sur la situation internationale, ment et fanfaronne que l'U.R.S.S. ne craint personne, alors qu'au contraire le danger est grand, et qu'après avoir décapité tous les prolétariats par ses trahisons, la bureaucratie stalinienne, privée de ses meilleurs spécialistes militaires assassinés, en est réduite à tabler sur la « solidité » d'alliances avec certains impérialismes...

***

Le cardinal Verdier, pour ne pas être en reste avec les staliniens « à la main tendue », ni avec le gouvernement Chautemps-Blum, qui chaque jour facilite le retour des Congrégations, vient de faire l'apologie de la liberté... De la liberté capitaliste, bien entendu, celle qui permet au prolétaire de crever pauvre en travaillant, et au riche de vivre repu sans travailler. L'éloge de la « liberté » par les descendants de l'Inquisition, cela est assez réussi !...

Témoignage d'un docker havrais, retour d'Espagne

Les exploits du "boucher d'Albacète"

Récemment, un banquet célébra l'anniversaire des brigades internationales. L'appareil stalinien accable de fleurs ceux qu'il a dupés odieusement. Nous publions ici, tel quel, le témoignage d'un travailleur sur ce que fut le régime imposé dans les brigades internationales. Aucun commentaire ne s'impose.

JE suis un simple docker et je laisserai à d'autres le soin de tirer des conclusions politiques de ce que j'ai vu pendant onze mois en Espagne.

Certains ont dit les raisons de l'échec du P.O.U.M. et des Anarchistes à Barcelone, à Valence et ailleurs. Pour moi, je leur laisse ce travail. Je dirai seulement, en simple combattant qui rentre du front, ce que j'ai vu et ce que j'en ai conclu.

Je suis parti le 15 novembre 1936, non parce que l'on m'a sollicité, non parce que l'on a fait de la propagande auprès de moi, mais parce qu'antimilitariste et révolutionnaire, parce que communiste, je considérais de mon devoir d'être à côté de mes camarades d'Espagne dans leur lutte contre le fascisme et le militarisme : **je suis parti !**

J'étais allé, il est vrai, voir les responsables locaux du Parti Communiste, parce que c'est seulement par eux, ou presque, que je pouvais partir en Espagne, et aussi parce que j'avais toujours été sympathisant du P.C. et membre de la F.S.T. avant qu'elle s'appelle F.S.G.T.

Je vis le sieur Parisse qui me recommanda de n'emmener aucun papier ni aucune arme, et je gagnai l'Espagne à petites étapes, Sotteville d'abord, puis Paris, où je passai au Secours Rouge et où je touchai des vivres. C'est là aussi qu'on groupa un convoi duquel je fus : un train complet de volontaires partit le mercredi suivant pour Port-Bou.

Barcelone.

Un défilé en ville des « miliciens » de mon groupe, puis un arrêt, un jour de repos à la caserne Karl Marx.

Après un jour de repos, nous reprîmes le train pour Valence, escortés, encadrés, gardés déjà, avec un responsable par compartiment et l'interdiction, sous peine de sanctions à l'arrivée, de descendre du train ; à Valence, on vint nous apporter des vivres dans le convoi pour nous éviter de mettre le pied en ville. De là on nous expédia ainsi sur Albacète, quartier général stalinien, G.Q.G. d'André Marty.

C'est là que nous devions apprécier ce dernier pour la première fois et, nous l'espérons, pour la dernière.

Nous étions parqués dans une caserne d'ailleurs ignoble, et nous en reparlerons. Il nous était interdit de la quitter, interdit de descendre en ville, et nous devions nous apercevoir bien vite que le régime de la milice stalinienne était plus sévère encore que le régime qui nous fut imposé dans l'armée bourgeoise par nos G.D.V.

Or, nous voulions changer notre argent et nous sortîmes malgré les ordres. Mais la police est bien faite et les mouchards du Guépéou, ou d'ailleurs, sont nombreux : nous demandâmes notre chemin, on nous aiguilla sur le quartier-général d'André Marty. Nous tombâmes non seulement sur une sentinelle, mais aussi sur le fameux « antimilitariste » de la Mer Noire.

— Que faites-vous ici ? nous cria-t-il sur un ton de chien de quartier. Et, avec le ton cassant de la peau de vache, il expliqua :

— Vous êtes maintenant des soldats ! et vous ne devez pas sortir en ville. Il appela deux miliciens en armes qui nous reconduisirent à notre quartier, baïonnette au canon, comme nos tôlards traditionnels.

C'était la caserne dite « des Gardes Civiles », et, même quand nous eûmes l'uniforme, les portes nous restèrent obstinément fermées.

Nous étions parqués comme des bêtes, avec une literie sale et grouillante de vermine. Il nous était impossible même d'entrer dans les w.-c., et la nourriture, que nous prenions sous les arènes, était composée seulement de pois chiches, de haricots ou de riz.

Un quart de vin par repas, bien que Renaud Jean ait réclamé, chez nous, depuis fort longtemps, 1/2 litre de vin par soldat et par repas. Les staliniens au pouvoir ne donnent pas toujours ce qu'ils promettent.

Un commandant nous fut imposé qui tout de suite s'empressa — car naturellement la paie était meilleure pour eux que pour nous — de placer ses petits camarades et même les membres de sa famille.

C'est ainsi que le beau-frère du commandant, qui n'était, dans l'armée bourgeoise de France, qu'un caporal d'ordinaire, devint capitaine de ma compagnie.

Il va sans dire qu'avec un tel régime tout n'alla pas pour le mieux et nous commençâmes à rouspéter ou, tout au moins, les plus hardis d'entre nous commencèrent de le faire contre les conditions de vie qui nous étaient imposées.

Aussi, quand nous eûmes quitté Albacète pour Villa Nueva de la Jara, comme nous touchions seulement un petit morceau de viande le midi et aussi un petit morceau de viande le soir, nous demandâmes de la viande une fois par jour seulement mais en quantité plus grande ! On nous accorda facilement de n'avoir la viande qu'une fois par jour, mais le morceau ne devint pas plus gros !

L'indignation ne fit qu'augmenter et quand nous pûmes voir, ou plus exactement surprendre, et les commandants, et les capitaines, et les commissaires politiques, enfin les « huiles » se régaler de cuisine au beurre et de nourriture choisie, alors que nous n'avions toujours que nos pois chiches, les protestations devinrent sérieuses.

A titre d'exemple, les sous-ordres d'André Marty arrêtèrent celui qui protestait le plus. Ils le firent reconduire à Albacète, et jamais plus on n'entendit parler de lui ! Les conseils de guerre ne faisaient pas mieux en 1917.

Une autre fois, comme on nous imposait une marche de nuit, non pas pour combattre, mais, nous disait-on, à titre d'entraînement, une section entière refusa de marcher. C'était le 15 décembre 1936 : 5 « meneurs » furent conduits à Albacète et portés disparus (fusillés pour l'exemple aussi, sans doute).

***

Au front

Nous montâmes au front. J'étais dans une compagnie de mitrailleurs et, comme de juste, sur 4 pièces de mitrailleuses, pas une seule n'était en état de marcher. Il est vrai que les troupes du Guépéou à l'arrière en avaient d'excellentes, mais les combattants du front n'y avaient pas droit.

Je vis là le sieur Le Troadec, maintenant conseiller d'arrondissement communiste du Havre. Il avait bien un fusil à la main, mais jamais personne ne le vit s'en servir. Jamais personne non plus ne le vit monter en ligne : il était commissaire politique. Il avait une bonne place et il savait la garder. Cela ne l'empêcha pas de se vanter au retour d'être un « combattant d'Espagne »... pour être élu...

Pendant ce temps, d'autres bons camarades du Havre, de ceux que les dockers connaissent, Antonio et autres, tombaient sur les parapets à nos côtés.

Nos commandants aussi savaient se tenir à l'écart et, s'ils nous imposaient sans utilité une discipline souvent plus féroce que celle de l'armée bourgeoise, ils savaient, eux, s'octroyer de bons moments.

Camarades de France et du Havre, vous avez envoyé des vivres, des vêtements, du tabac, de l'argent pour nous, les combattants, mais ce sont eux, les commandants, les galonnards de Staline, les commissaires politiques, qui fumaient le tabac et qui gardaient l'argent ; tel ce commandant qui partit avec un capitaine et un commissaire politique en emportant l'argent des copains.

Dégoûté par de telles méthodes, je changeai de colonne et moi, communiste, je sortis de la milice stalinienne pour gagner les milices anarchistes, nos voisines de front.

Deux capitaines, revolvers aux poings, nous traitant de fascistes et de salauds, nous menacèrent de différentes manières parce que nous passions chez les anarchistes.

C'est que nous, qui risquions notre peau, nous n'avions pas le droit de choisir notre lieu de combat, alors que la gradaille avait le droit, tout en restant à l'abri, de quitter le front pour faire la foire à l'arrière.

J'ai pu voir aussi que, dans les colonnes anarchistes on manquait d'armes et de munitions, alors que, d'une façon générale, les colonnes staliniennes étaient bien fournies. C'est un chantage comme un autre pour augmenter les effectifs !

Je constatai, de plus, que si on était très sévère pour la moindre erreur ou le moindre écart des camarades de la base, on était bien plus doux pour les fascistes — des vrais, ceux-là — qui se glissaient dans nos rangs.

Nous découvrîmes, un jour, un capitaine qui, sur le front de Teruel, communiquait par signaux lumineux Morse chaque soir avec les troupes fascistes ! Sur le même front, alors que Teruel était complètement investi, chaque jour des trains garnis de miliciens fascistes sortaient librement à travers nos lignes et il nous était interdit de faire usage de nos armes contre eux par le haut Etat-Major, sous les ordres d'André Marty.

L'Etat-Major, composé soit de fascistes avoués ou de fascistes cachés, soit de galonnards plus occupés à faire la noce que leur travail dechefs militaires, commettait faute sur faute et nous faisait massacrer pour rien.

Un exemple entre 100 :

Nous recevons ordre de prendre le cimetière de Teruel, qu'occupaient les fascistes. Un pilonnage d'artillerie prélude à l'assaut. Nous nous emparons du cimetière. L'artillerie continue son bombardement. Nous sommes obligés de revenir sur nos positions de départ. Un peu plus tard, nous reprenons l'assaut. L'artillerie continue toujours son bombardement ! Nous ne pouvons rester sous les obus et les fascistes reprennent le cimetière : notre propre artillerie nous obligeait à évacuer.

A l'arrière.

Retournons maintenant à l'arrière, au lointain arrière :

A Valence : passez devant la terrasse des cafés ; commandants, commissaires politiques, responsables staliniens de tout poil s'y étalent en gracieuse compagnie pendant que nos copains, au front, manquent de tout.

Et nous, les combattants, si nous voulons parler, si nous voulons même sortir en ville, nous ne pouvons le faire qu'en groupes et avec nos armes, sous peine d'être arrêtés par le Guépéou. Le Guépéou est partout ; la liberté, je veux dire la liberté pour les révolutionnaires de s'exprimer, nulle part.

Il suffit même que nous, qui avons quitté les colonnes staliniennes pour rejoindre les colonnes anarchistes, soyons reconnus ou identifiés pour qu'on nous arrête. Alors on nous conduit à la délégation de la colonne internationale à Valence et on nous reconduit à Albacète. Albacète, c'est la mort !

Il y avait des prisons dans cette dernière ville : André Marty les a fait agrandir. Comme elles ne suffisaient encore pas, il a fait faire des camps de concentration ! Qui envoie-t-on dedans ? les fascistes ? non ! mais nous autres de la colonne internationale, nous autres les révolutionnaires qui sommes venus spontanément mettre notre force au service de la révolution espagnole. Et quand on est dans les prisons du Guépéou, l'exécution n'est pas loin !

Cela m'amène à dire un mot des événements du 3 mai 1937.

LES JEUNES et les contrats collectifs

AU moment où l'on parle de reconduction des conventions collectives, et où les bonzes syndicaux font, dans leurs journaux, appel aux travailleurs pour collaborer à l'élaboration des nouvelles conventions, avec la ferme intention de n'en pas tenir compte, il est nécessaire que nous, les jeunes, reprenions ces fameux textes pour y découvrir ce qui a été fait ou plutôt ce qui n'a pas été fait pour nous.

Si nous lisons la convention relative aux salaires, nous découvrons à l'article 25 que les jeunes ouvriers au-dessus de 18 ans toucheront le salaire adulte de leur catégorie, ce qui veut dire que les jeunes ouvriers au-dessous de 18 ans accomplissant dans la plupart des cas le travail d'un adulte, travaillant soit aux machines-outils, soit accomplissant du travail aux pièces, recevront un salaire inférieur. Ce qui veut dire aussi que les patrons auront bien plus intérêt à exploiter un jeune de 16-17 ans, que les bonzes syndicaux offrent pour moins cher.

Nous voyons aussi à l'article 5, sous le titre « délégués ouvriers », que « tout ouvrier et ouvrière **de plus** de 18 ans a voix consultative pour l'élection d'un délégué ». Cela veut dire que, au-dessous de 18 ans, les jeunes sont considérés comme négligeables ,alors que non seulement ils composent une des parties les plus exploitées de la classe ouvrière, mais c'est, dans une grande mesure, la partie la plus combative dans les usines.

Qui ne se souvient des jeunes, à l'avant-garde de la lutte, en juin 36 ? Dans bien des endroits, ce sont eux qui ont débrayé les premiers ; des quantités d'exemples peuvent être pris partout.

Et que fait-on pour eux ? Rien. Maintenant, ce ne sont plus que des gosses à qui on refuse la parole dans les syndicats ; car on sait que s'ils la demandent, ce n'est pas pour lécher les bottes aux bureaucrates syndicaux, mais pour poser des questions qui gênent plutôt ces messieurs.

Que devons-nous donc faire ? Il faut se défendre, il ne faut pas faire confiance aux bureaucrates pour qu'ils fassent triompher nos revendications dans les conventions collectives. Il faut exiger, leur imposer :

A travail égal, salaire égal ;

Droit de vote pour tous les jeunes ouvriers dans les usines ;

Droit pour les jeunes d'être délégués, même s'ils n'ont pas 21 ans.

Pour faire appliquer ces revendications, il faut nous grouper avec nos aînés déjà dans la lutte. Pour les **Conseils d'entreprises,** qui arracheront au patronat nos revendications, et seront une première étape vers la révolution et vers le gouvernement ouvrier et paysan.

LA J. C. I. AU TRAVAIL

Vu la place restreinte dont nous disposons dans ce numéro, nous sommes obligés de remettre à la semaine prochaine la publication d'un article sur les Pionniers Rouges, qui viennent de tenir une conférence à laquelle d'importantes résolutions furent adoptées, et d'un autre sur le problème de l'unification de forces pour la IVe Internationale, pour laquelle nous venons d'envoyer des propositions concrètes à la J.S.R.

En outre, nous pouvons annoncer que le prochain numéro du « Jeune Bolchevik » paraîtra imprimé en janvier, et que nous venons d'aborder, à notre cours marxiste, une nouvelle série sur **La Révolution Permanente.** Tous les camarades se doivent d'assister à ces cours d'une importance fondamentale. Ces cours fonctionnent, comme nous l'avons déjà écrit, tous les lundis, au local de la F.P.R., 49, fgb St-Martin, et sont ouverts aux sympathisants.

La J.C.I. a également pris l'initiative de créer un « **Cercle Spartacus** », ouvert à tous les jeunes révolutionnaires ; nous en expliquerons les buts la semaine prochaine.

Pourquoi deux pages cette semaine?

CONTRAIREMENT à ce qui avait été imprimé par erreur dans notre précédent numéro, le numéro de « la Vérité », entièrement composé pour être mis sous presse, avait été retardé pour des raisons matérielles d'imprimerie indépendantes de nous. Des raisons du même ordre sont intervenues cette semaine aussi qui nous ont contraints à ne faire paraître « la Commune » que sur deux pages au lieu de quatre.

En pensant au travail que comportent les 120 pages de notre Revue, les camarades penseront que c'était un véritable tour de force que de faire, dans la même semaine où les membres de l'organisation parisienne sont en grande mesure consacrés à la préparation de la réunion du Comité pour le Congrès des Entreprises, à la fois sortir, d'une petite imprimerie « la Vérité » et seulement deux pages de « la Commune ».

Et, effectivement, ce n'est pas un petit travail. Mais il faut que nous nos amis soient persuadés que l'organisation pourrait accomplir bien des tâches qui s'apparentent à de tels « tours de force » si l'organisation n'était pas hantée sans cesse par la nécessité de trouver les sommes nécessaires pour son travail, que cette préoccupation absorbe un temps dont est privée l'extériorisation de notre activité.

Aussi insistons-nous auprès de tous pour que nos efforts soient systématiquement soutenus.

D'abord des abonnements, à « la Commune » comme à « la Vérité ».

Et des souscriptions !

Cette semaine, notre numéro n'ayant que deux pages n'est vendu que 0 fr. 50.

La semaine prochaine nous paraîtrons sur quatre pages.

Les anarchistes occupaient depuis toujours le Central téléphonique, face à la Généralité. Les staliniens veulent le prendre ; les anarchistes résistent. Il y eut un armistice. Des engagements pris par le P.C., le P.S. et l'Esquera, il n'y aurait pas de sanction contre les anarchistes qui avaient participé au mouvement. Les staliniens pouvaient se montrer très larges puisqu'ils avaient amené même des canons sur la place de Catalogne (il n'y en avait pas pour défendre Malaga !)

Cependant, les engagements pris furent des chiffons de papier et tous les « meneurs » signalés furent arrêtés, expédiés à Albacète. Un très grand nombre a été exécuté à l'heure actuelle.

Maintenant, je suis rentré au Havre. J'ai vu sur place non pas ce qu'est le communisme, mais ce que sont les rénégats qui ont l'audace encore de se dire communistes !

J'ai vu la misère de la population civile et le luxe des gradés qui paradent. J'ai vu l'arrogance des commandants et des commissaires politiques, et j'ai vécu la dure vie des combattants du front.

Je suis revenu avec deux blessures dont l'une m'a fait réformer. Un très grand nombre de mes camarades de travail, qui furent ensuite mes camarades de combat, sont tombés sur la terre d'Espagne.

Plusieurs parmi ceux qui sont rentrés et qui avaient vu comme moi la contre-révolution à l'œuvre ont été tellement dégoûtés de ce qu'ils appelaient le communisme qu'ils sont allés chez Doriot.

Pour moi, j'ai compris que ma place n'est pas du côté de Marty et des massacreurs staliniens, mais du côté des anti-fascistes vrais, du côté du drapeau rouge, et je ne peux que les appeler à quitter le fasciste Marty comme ils ont quitté le fasciste Doriot.

TROTSKI accuse STALINE

LÉON TROTSKI

LA RÉVOLUTION TRAHIE

Traduit par VICTOR SERGE

GRASSET 18 fr.

Un document important pour

la Convention collective nationale des métaux

(*Suite du numéro 77.*)

Nous continuons la publication du projet de convention collective présenté par la Fédération des Métaux. Nous le commenterons ultérieurement ; pour cette semaine, la place ne nous permet que de passer l'article sur les jeunes et ce projet de convention.

Article 15. — Les délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations, quelle que soit la nature de celles-ci.

Les délégués sont habilités pour faire respecter l'application des lois, décrets, règlements du Code du Travail ; ils sont en même temps délégués à l'hygiène et à la sécurité en vertu de quoi la direction est tenue de les faire assister à toutes les visites de l'inspection du travail à l'usine.

Article 16. — L'ensemble des délégués est reçu par la Direction ou son représentant au moins une fois par mois, aux heures fixées par la direction, et affichées dans l'atelier.

En dehors de ces réceptions périodiques, les délégués sont reçus, en cas d'urgence, sur leur demande.

Le délégué titulaire sera toujours reçu avec son délégué suppléant lorsque la réception portera sur un seul délégué.

Article 17. — Pour accélérer et faciliter l'examen des questions à étudier, le délégué résumera les points à discuter et les fixera par écrit dans une note qu'il remettra à la direction. Une copie de cette note figurera sur un registre tenu par la Direction et mis à la disposition du personnel, sur lequel sera également consignée la réponse qu'elle fera connaître au délégué dans un délai qui ne devra pas excéder six jours. Questions et réponses seront, en outre, portées à la connaissance des délégués par une note officielle émanant de la Direction. Il sera laissé aux soins des délégués de la faire connaître à leurs mandants.

Article 18. — Le rôle du délégué d'atelier se limite, en principe, à toutes les questions intéressant son atelier. Toutefois, lorsque des raisons d'ordre général le nécessiteront, et à la demande d'un autre délégué, il aura toute autorité pour intervenir dans un service autre que le sien.

Article 19. — Les délégués élus pourront, à leur demande, se faire assister d'un représentant du syndicat de leur profession. On entend par représentants syndicaux les responsables des groupements syndicaux de l'usine, de la localité, du département ou du pays, munis d'un mandat régulier desdites organisations.

Article 20. — Chaque délégué recevra une indemnité égale au salaire moyen perdu du fait de l'exercice de ses fonctions de délégué du personnel, avec maximum de vingt heures par mois, sauf cas exceptionnel.

Au cas où les délégués seraient appelés à se présenter devant une Commission paritaire de conciliation ou autre, les heures de travail perdues seront à la charge de l'employeur.

Article 21. — Chaque délégué continuera à travailler normalement dans son emploi ; sauf cas imprévu, la durée du travail du délégué ne devra pas être inférieure à 75 % de la moyenne hebdomadaire de sa catégorie.

Les délégués ne peuvent, sauf en cas de faute grave, être congédiés ou déplacés de service pendant l'exercice de leurs fonctions de délégués.

Article 22. — Les ouvriers restent libres de présenter eux-mêmes leurs propres réclamations à leurs chefs ou à la direction.

Article 23. — A l'effet de veiller à la bonne exécution des conventions de travail, il est reconnu aux délégués des usines, ateliers et chantiers, le droit de contrôle dans les questions visant les conditions d'embauchage, de débauchage, de discipline et des sanctions qui peuvent éventuellement être prises à l'égard du personnel.

Article 24. — Les délégués d'ateliers forment, par sélection, avec les représentants de la direction et à égalité de membres, une commission mixte chargée de connaître de l'ensemble des différends pouvant naître de l'application de la présente convention ; celle-ci ne devra jamais excéder dix membres.

Les membres ouvriers de la commission seront élus par un collège électoral formé des délégués titulaires et suppléants de l'entreprise. Ils devront, au premier tour, avoir la majorité des suffrages exprimés.

La commission aura à connaître toutes les mesures de discipline, ainsi que la nature des sanctions arrêtées par la direction ou ses représentants à l'égard du personnel.

Aucune sanction n'est exécutoire avant que la commission n'en ait connu et délibéré.

En cas de désaccord sur l'existence même de la faute commise et de la mesure demandée, les groupements syndicaux les plus représentatifs ayant signé ladite convention interviendront auprès de l'établissement pour arbitrer le différend.

SALAIRES

Article 25. — **Définition.** — On entend par ouvrier professionnel un ouvrier possédant un métier dont l'apprentissage peut être sanctionné par un certificat d'aptitude, ou possédant une pratique de métier équivalente à l'apprentissage, ou pouvant satisfaire à un essai professionnel.

a) On entend par ouvrier ou ouvrière spécialisés des ouvriers exécutant sur des machines-outils, au montage, à la chaîne, au four, etc., des opérations qui ne nécessitent pas la connaissance d'un métier.

On entend par ouvrier manœuvre tout ouvrier qui ne travaille pas directement à la production.

b) Jeunes ouvriers. — Au-dessus de 18 ans, les jeunes ouvriers et ouvrières professionnels et ouvriers spécialisés seront considérés comme adultes et recevront le salaire de leur catégorie.

Les jeunes ouvriers manœuvres âgés de plus de 18 ans seront considérés comme adultes et recevront le salaire de leur catégorie.

c) Travaux à l'heure. — Le salaire horaire minimum pour les travaux à l'heure sera conforme au salaire minimum prévu au présent contrat.

Ce salaire minimum ne s'appliquera pas cependant aux ouvriers atteints d'incapacité physique due à l'âge ou à l'infirmité et capables de n'effectuer qu'une partie du travail exigé d'un ouvrier valide. Le maximum de la réduction possible de leurs salaires sera fixé après accord entre les délégués et la direction de l'établissement.

Le salaire horaire minimum élimine en droit toutes formes possibles et imaginables de tarification horaire en dessous des minima figurant à la présente convention (taux d'affûtage, de base, etc., etc.).

d) Travail aux pièces, à la prime, au rendement, etc... — Le tarif des travaux exécutés aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement devra être calculé de façon à assurer à l'ouvrier et à l'ouvrière travaillant normalement un salaire supérieur d'au moins 20 % au salaire minimum de sa catégorie. L'ouvrier ou l'ouvrière travaillant aux pièces, à la prime, à la chaîne ou au rendement a la garantie de son salaire horaire pendant une période considérée comme normale pour permettre son adaptation à un travail nouveau.

Pour tous travaux aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement, des bons de travail seront remis à l'ouvrier o uà l'ouvrière, indiquant le nombre de pièces, les prix ou les temps, lui permettant de calculer facilement le salaire qu'il a réalisé.

Au cas de perte de temps due à une cause indépendant de la volonté de l'ouvrier pendant l'exécution de travaux aux pièces, à la prime, à la chaîne et au rendement (arrêt de courant, attente de pièces ou de matières, arrêt ou accident de machines, le temps passé à l'atelier est payé à l'ouvrier au taux du salaire horaire.

Pour des raisons d'ordre technique et pour éviter une mise à pied, conséquence d'imprévisions, la Direction pourra déclasser momentanément des ouvriers en leur maintenant leur salaire horaire minimum afférent à leur véritable catégorie professionnelle pendant tout le temps que durera cette disposition momentanée.

e) Les parties contractantes précisent que les gains atteints avec continuité constituent des droits acquis qui doivent être protégés, les bordereaux de salaire ne représentant toujours que des minima dus aux ouvriers qui apportent un minimum de connaissances et d'aptitudes professionnelles.

f) Pour éviter à tout moment des demandes de rajustements de salaires nécessitées par des fluctuations constantes de coût de la vie, il est entendu que ce sont les indices fournis par la statistique générale de la France ou les indices fournis par les Préfectures qui serviront à constater lesdites fluctuations. En conséquence, si, dans l'espace d'un trimestre à dater du départ de la présente convention, il est constaté une hausse d'au moins cinq points, il sera procédé automatiquement au rajustement des salaires.

Cependant, afin d'éviter les décalages anormaux entre les diverses catégories de salaires, les rajustements effectués porteront sur les salaires réels moyens. A cet effet, la direction de l'établissement fera connaître la masse des salaires payés dans le trimestre précédent.

EMBAUCHAGE

Article 26. — a) Les employeurs feront connaître leurs besoins de main-d'œuvre aux Offices Publics paritaires de placement, ainsi qu'aux syndicats professionnels ouvriers constitués conformément au livre III du Code du Travail et signataires, par l'intermédiaire de leur Fédération, de la présente convention.

En vertu de ces dispositions, aucun embauchage ne pourra avoir lieu par annonces, affiches, ou directement.

Article 27. — La classification s'opérera après examen de l'essai professionnel ; à cet effet, le délégué ou les délégués de l'atelier intéressé détermineront, en accord avec le contremaître ou le chef d'atelier, l'affectation correspondante à la valeur professionnelle de l'ouvrier. Ils détermineront au préalable la valeur technique de l'essai ; celui-ci ne devra comporter des difficultés d'exécution qu'autant que la fonction postulée nécessitera de grandes connaissances professionnelles par rapport aux travaux à exécuter à cet emploi.

b) Les délégués d'atelier auront le pouvoir suffisant pour apprécier les raisons techniques qui, dans certains cas, peuvent justifier de la part des employeurs une demande de priorité auprès du bureau de placement paritaire en raison d'aptitudes spéciales d'ouvriers dont le concours est immédiatement nécessaire à l'intérêt de la production. Toutefois, les tours d'embauchage régulier ne pourront être retardés que dans une mesure strictement justifiée.

c) Dans le cas d'insuffisance des commandes, la direction informe les délégués des mesures qu'elle a l'intention de prendre. Les délégués examinent alors les atténuations qu'il peut être possible d'apporter : réduction des heures de travail, repos par roulement et, en tout dernier ressort, congédiement, en laissant aux congédiés les chances utiles pour s'embaucher dans les autres ateliers de la localité.

d) Dans les entreprises dont la marche est sujette à des fluctuations, il sera fait appel, avec droit de priorité, au moment du réembauchage, aux ouvriers et ouvrières qui auraient été licenciés précédemment pour manque de travail.

e) Les employeurs s'interdisent d'occuper des travailleurs en dehors de la durée légale du travail et d'employer des ouvriers, ouvrières ou apprentis déjà pourvus d'un emploi normal régulier.

Les délégués du personnel et les représentants des Syndicats patronaux et ouvriers sont accrédités pour veiller à l'exécution du présent article.

PERIODE D'ESSAI

Article 28. — L'exécution d'une épreuve préliminaire ne constitue pas un embauchage ferme. Toutefois, le temps passé à cette épreuve, lorsqu'il excédera deux heures, sera payé au taux minimum de la catégorie fixée par la présente convention.

La durée de la période d'essai n'excédera pas deux semaines légales, soit 80 heures de travail.

L'emploi du contra tindividuel à durée déterminée ne comportant pas les dispositions de la présente convention est formellement interdit.

Pendant la période d'essai, quel que soit le mode de rémunération, les parties peuvent résilier le contrat de travail sans préavis.

DELAI CONGE

Article 29. — La durée du délai congé réciproque en application présentement sera équivalente à la semaine de travail en usage dans l'établissement et ne pourra, en aucun cas, être inférieure à 40 heures payées au salaire horaire effectif, y compris les allocations familiales.

Pendant la période du délai congé, les ouvriers et les ouvrières seront autorisés à s'absenter chaque jour pendant deux heures pour leur permettre de trouver du travail. Ces absences seront fixées alternativement un jour au gré de l'ouvrier ou de l'ouvrière, un jour au gré de l'employeur.

Ces deux heures seront payées au taux minimum prévu à la convention, quel que soit le mode de rémunération.

Dans le cas de départ volontaire, le droit aux deux heures subsiste, sans qu'il soit fait toutefois obligation à l'employeur de les rémunérer.

Article 30. — Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie ou d'accidents et ayant fait l'objet de notification de l'intéressé, ne constituent pas une rupture du contrat de travail.

Toutefois, dans le cas où ces absences auraient une durée de plus de trois mois et imposeraient le remplacement effectif des intéressés, constaté par les délégués, ceux-ci auraient droit, par priorité, au réembauchage avec tous les avantages afférents à leur ancienneté.

La notification de l'obligation du remplacement éventuel sera faite aux intéressés par lettre recommandée.

D'autre part, les absences dues à un cas de force majeure, comme le service militaire obligatoire ou la grève, ne constituent pas une rupture du contrat de travail.

(*A suivre.*)

Prenez note :

Notre permanence :

36, Rue du Château-d'Eau (au fond de la cour)

LES LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI, de 18 h. 30 à 20 h.

le samedi de 16 à 20 h.

Le Gérant : M. GUILLARD.
Ce journal est composé et tiré par des ouvriers syndiqués.
IMPRIMERIE SPECIALE DE « LA COMMUNE »